

MILQUET FÂCHE

(encore) les directeurs d'école

▶ La ministre veut mieux encadrer les moyens alloués aux écoles défavorisées; les directions s'insurgent

▶ Certaines écoles, de par leur public majoritairement défavorisé, reçoivent de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) des moyens financiers supplémentaires. Joëlle Milquet (CDH), ministre de l'Enseignement, prévoit de contraindre leurs directions au niveau de la répartition de ces sommes. L'idée est, notamment, de les obliger à consacrer au minimum 35% de ces fonds à l'engagement d'enseignants. *"Donner à nos écoles plus de moyens humains, c'est évidemment une bonne idée, mais certainement pas de cette façon-là. Nous prenons en charge des élèves qui viennent de familles qui ont très peu de moyens. Ces moyens nous sont vitaux si nous voulons continuer à faire des sorties scolaires et à acheter du matériel adéquat pour les cours"*, s'insurge Christophe Ottermans, président de l'association des directeurs d'établissements de l'enseignement différencié (CODIDI) et directeur de l'Institut des Ursulines-Sacré-Cœur à Koekelberg.

MAIS, SELON M. Ottermans, cette mesure serait d'autant plus incompréhensible au regard des montants, déjà peu élevés des fonds supplémen-

taires. *"Ces moyens, même s'ils nous aident beaucoup, restent modestes. J'ai fait le calcul, le montant qui correspond à 35% des moyens que je reçois dans mon école ne me permettrait que d'embaucher un enseignant un jour par semaine, c'est peanuts !"*, explique le directeur.

La répartition des moyens supplémentaires des écoles à encadrement différencié est décidée par les écoles. L'argent est le plus souvent utilisé pour les sorties scolaires, la remédiation, l'achat de matériel ou encore les petits travaux dans les installations. La mesure de la ministre sera discutée aujourd'hui au parlement de la FWB.

Romain Demoustier

14

**Une enveloppe
annuelle de
14 millions d'euros
est accordée
aux écoles
de l'enseignement
différencié.**